Rapport annuel 2009-2010

Société québécoise d'assainissement des eaux

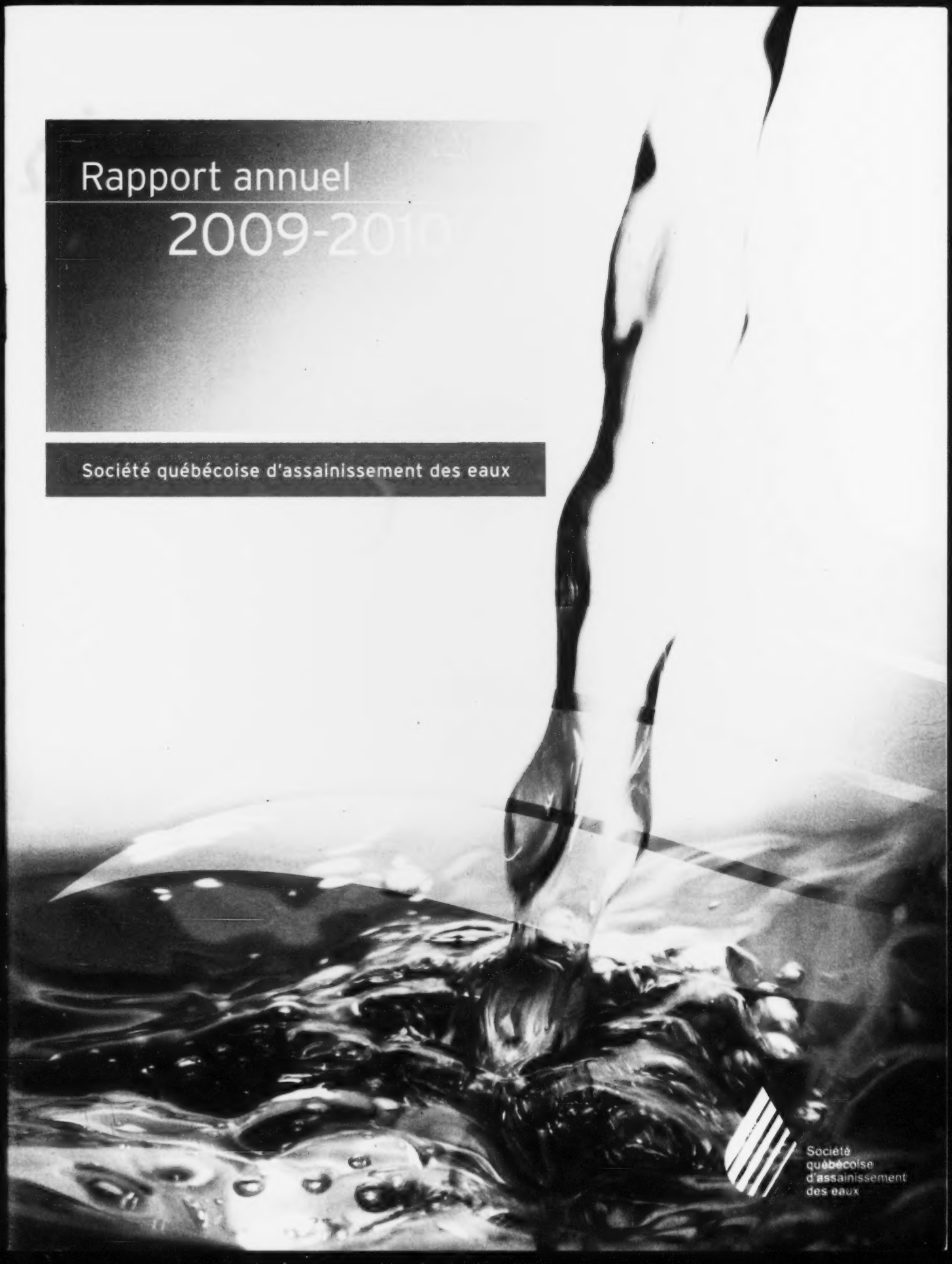

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Il est accessible sur le site Web du Ministère (**www.mamrot.gouv.qc.ca**).

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire, 2010

ISBN 978-2-550-59423-9 (imprimé)
ISBN 978-2-550-59424-6 (PDF)
ISSN 0839-4385 (imprimé)
ISSN 1913-7710 (PDF)

Dépôt légal – 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit
et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Québec, le 26 juillet 2010

Monsieur Laurent Lessard
Ministre des Affaires municipales, des Régions et de
l'Occupation du territoire
Gouvernement du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Monsieur le Ministre,

À titre d'administrateur de la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec, j'ai l'honneur et le plaisir de vous soumettre le rapport annuel 2009-2010, conformément aux dispositions de la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Ce rapport détaille l'ensemble des activités de la Société pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jacques Tremblay

Jacques A. Tremblay
Administrateur

TABLE DES MATIÈRES

Mission 5

Message de la direction 7

Évolution des affaires 8

La clientèle 8
Les réalisations 8
Les investissements 10
Le financement des ouvrages 11
Les frais d'exploitation 14

États financiers 15

Rapport de la direction 17
Rapport du vérificateur 19
Résultats 20
Bilan 21
Flux de trésorerie 23
Notes complémentaires 24

Mission

Créée en 1980, la Société québécoise d'assainissement des eaux est une société d'État au service des municipalités. Sa mission consiste à fournir à ces dernières des services de gestion et de financement appropriés afin qu'elles puissent se doter d'équipements d'assainissement des eaux usées de qualité, au meilleur coût possible, et ce, au bénéfice des populations desservies par celles-ci.

La Société doit remplir ses mandats dans le cadre de sa loi constituante et exercer ses activités en respectant les modalités administratives approuvées par le gouvernement.

À l'exception d'un dernier dossier encore actif, la Société a maintenant réalisé l'essentiel de ses mandats de gestion de projets et se consacre dorénavant à la gestion rigoureuse de sa dette.

Le 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a fait l'annonce, lors du dépôt à l'Assemblée nationale du budget 2010-2011 des dépenses, de l'abolition de la Société, dont les fonctions seront intégrées au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), la Société avait pour mandat :

- de concevoir, de construire, d'améliorer, d'agrandir, de mettre en marche, de financer et d'exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités;

- de réaliser des études et d'exécuter des travaux en matière d'égout et d'assainissement, ainsi que des travaux d'aqueduc, de recherche en eau et de traitement de l'eau potable pour certaines localités du Québec;

- d'agir à l'extérieur du Québec, en association avec les entreprises québécoises travaillant dans le domaine de la gestion de l'eau, notamment en fournissant des biens et des services liés à l'expérience acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et de ces services, et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine.

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), la Société avait pour mandat :

- d'agir comme conseillère auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable, ainsi que de procéder à leur réalisation avec l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Message de la direction

Les activités de la Société, au cours de l'exercice 2009-2010, ont porté principalement sur la gestion de la dette et sur l'achèvement du dernier projet encore actif, en respectant les budgets alloués.

En ce qui a trait à l'ensemble des programmes auxquels elle a travaillé, la Société a géré et, pour la plupart, financé la réalisation de 724 projets municipaux d'assainissement des eaux, représentant des investissements de près de 3,8 milliards de dollars. De ce nombre, 723 ont déjà reçu le statut de « projets achevés à 100 % ». Il ne reste donc qu'un projet à mener à terme, qui le sera probablement au cours de la prochaine année.

Au cours du prochain exercice, la Société poursuivra néanmoins une gestion efficace et rigoureuse de sa dette, établie à 2,3 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2009-2010, tout en procédant à son abolition prévue et au transfert de ses fonctions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Jacques A. Tremblay
Administrateur

Évolution des affaires

La clientèle

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec ainsi que du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, la Société a fourni, depuis sa création, des services de gestion et de financement de projets aux municipalités désireuses de se doter d'ouvrages d'assainissement des eaux usées.

En tenant compte des regroupements, 445 municipalités ont confié à la Société, en tout ou en partie, la maîtrise d'œuvre de leurs ouvrages d'assainissement et 182 autres municipalités lui ont confié la gestion et le financement d'études préliminaires relatives à la construction de tels ouvrages. Ces différents mandats ont mené à la réalisation de 691 projets dans le cadre du PAEQ et de 13 projets dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord.

La Société a également fourni à 25 municipalités inscrites au Programme d'assainissement des eaux municipales des services professionnels de gestion afin de les assister dans la réalisation d'ouvrages d'assainissement adaptés à leurs besoins. Ceci s'est traduit par la réalisation de 20 projets, tous parachevés au cours de l'exercice 2001-2002.

Les réalisations

PAEQ

Au terme du PAEQ, la Société aura géré au total 691 projets. De ce nombre, 202 consistaient en des études préliminaires touchant 208 municipalités, 75, des travaux pour la réfection du réseau actuel ou l'aménagement d'un nouveau réseau et 414, des travaux pour la construction d'au moins une station d'épuration.

De ces 691 projets gérés par la Société, 690 ont reçu à ce jour le statut de « projets achevés à 100 % ». Le dernier projet en cours, dont les investissements réalisés totalisent près de 41,6 millions de dollars, devrait être terminé définitivement d'ici à la fin du prochain exercice.

Le nombre total de stations d'épuration construites s'élève à 432. Elles desservent un nombre au moins équivalent de municipalités. Toutes ces stations sont pleinement opérationnelles et sont maintenant la propriété des municipalités.

Une seule municipalité retarde toujours le transfert en sa faveur de certaines propriétés. Ce transfert devrait être effectué d'ici à la fin du prochain exercice.

État des projets — PAEQ

Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord

Dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, les 13 projets gérés par la Société sont achevés.

Les investissements

Bilan général

À la fin du présent exercice, les 690 projets « achevés à 100 % » dans le cadre du PAEQ représentent un coût total de 3,6 milliards de dollars. Le dernier projet en cours, en phase de fermeture administrative et légale, représente des investissements de près de 41,6 millions de dollars.

Les investissements se répartissent comme suit :

Répartition du coût total des projets — PAEQ
(en millions de dollars)

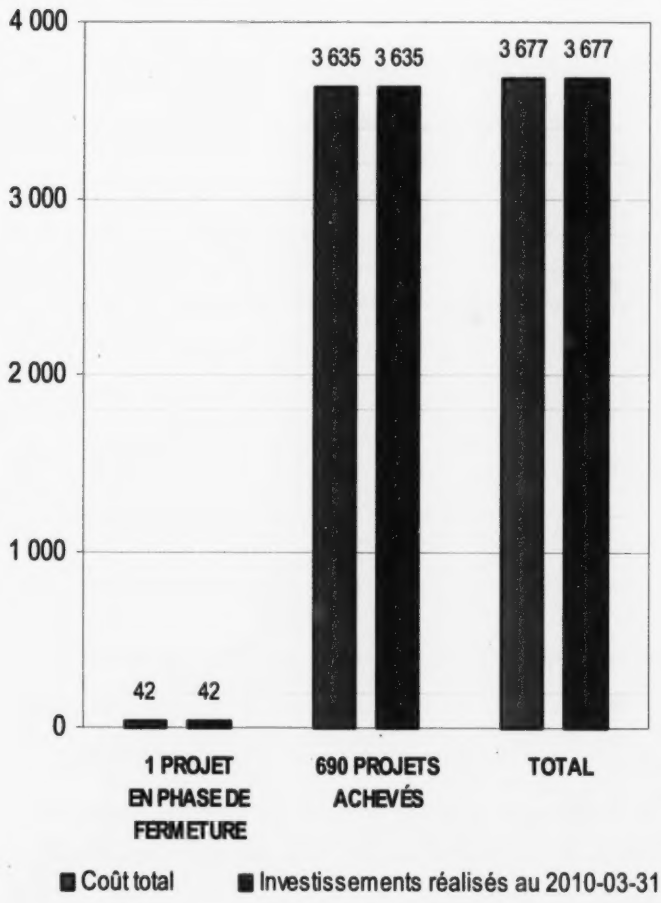

Par ailleurs, l'essentiel des investissements de 50,7 millions de dollars prévus dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, de même que l'ensemble des projets gérés par la Société dans le cadre du PADEM, évalués à plus de 69 millions de dollars, ont été menés à terme au cours de l'exercice 2001-2002.

Exercice 2009-2010

Au cours du présent exercice, aucun investissement n'a été effectué dans le cadre du PAEQ et du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord.

En ce qui concerne le prochain exercice, la Société estime qu'aucun investissement n'est prévu, à l'exception des coûts de règlement légaux et administratifs.

Le financement des ouvrages

Dans le cadre des programmes que la Société administre, celle-ci contracte les emprunts nécessaires au financement des projets dont elle est le maître d'œuvre et se fait rembourser, d'une part, la participation gouvernementale pour et au nom des municipalités et, d'autre part, la participation municipale par chacune de ses municipalités clientes.

Au cours du présent exercice, le coût moyen de financement à court terme a été de 1,23 %, comparativement à 3,20 % lors de l'exercice précédent.

Durant l'année, la Société a réalisé des financements privés à long terme totalisant 197,9 millions de dollars canadiens. La durée moyenne pondérée des emprunts de l'année est de 7,4 ans avec un taux d'intérêt moyen pondéré effectif de 3,97 % (s. a.).

Modes de financement (en milliers de dollars)

Mode de financement	Type	Échéance	Date de l'émission	Coût net à l'emprunteur (taux effectif)	Montant financé à l'origine
Temporaire	Billet à terme	30 jours			100
					100
Permanent	Privé «X»	2014-07-31	1989-07-31	10,25	50 000
	Privé «BM»	2010-12-01	2000-11-24	6,54	150 000
	Privé «BP»	2010-12-01	2001-09-28	6,06	130 000
	Privé «BT»	2010-10-01	2002-11-15	5,34	245 000
	Privé «BW»	2013-10-01	2003-07-31	5,28	93 656
	Privé «BY»	2013-10-01	2003-08-11	5,36	65 000
	Privé «CA»	2010-12-01	2003-09-09	5,03	65 146
	Privé «CB»	2013-10-01	2003-09-18	5,24	100 000
	Privé «CG»	2011-12-01	2003-12-01	5,23	7 500
	Privé «CH»	2013-10-01	2003-12-01	5,27	214 200
	Privé «CI»	2014-12-01	2004-08-25	5,28	100 000
	Privé «CK»	2014-06-30	2004-12-15	4,99	60 000
	Privé «CL»	2015-03-02	2005-03-01	4,62	90 000
	Privé «CN»	2013-10-01	2005-09-12	4,17	21 450
	Privé «CO»	2015-12-01	2005-09-12	4,32	85 750
	Privé «CQ»	2011-04-01	2006-03-30	4,50	52 622
	Privé «CR»	2013-04-01	2006-03-30	4,66	5 808
	Privé «CS»	2016-04-01	2006-03-30	4,77	88 633
	Privé «CT»	2015-12-01	2006-03-30	4,71	2 062
	Privé «CU»	2018-04-02	2006-03-30	4,88	820
	Privé «CV»	2019-04-01	2006-03-30	4,89	1 872
	Privé «CW»	2011-05-31	2006-05-31	4,75	2 045
	Privé «CX»	2016-12-01	2006-08-22	4,82	41 971
	Privé «CY»	2011-05-31	2006-05-31	4,67	41 143
	Privé «CZ»	2016-12-01	2006-08-22	4,79	73 551
	Privé «DC»	2011-10-28	2006-11-27	4,29	11 632
	Privé «DD»	2014-12-01	2006-11-27	4,40	44 585
	Privé «DE»	2016-10-11	2006-11-27	4,49	68 278
	Privé «DF»	2016-10-11	2006-11-27	4,55	665
	Privé «DG»	2017-12-01	2007-09-19	4,96	1 318
	Privé «DH»	2017-12-01	2007-09-19	4,93	1 087
	Privé «DI»	2029-06-01	2007-09-19	5,10	7 603
	Privé «DJ»	2010-12-01	2007-10-01	4,63	7 615
	Privé «DK»	2012-10-01	2007-10-01	4,67	5 148
	Privé «DL»	2017-12-01	2007-10-31	4,99	43 726
	Privé «DM»	2012-10-01	2007-11-29	4,53	48 782
	Privé «DN»	2017-12-01	2007-12-18	4,75	3 757

Modes de financement (suite) (en milliers de dollars)

Mode de financement	Type	Échéance	Date de l'émission	Coût net à l'emprunteur (taux effectif)	Montant financé à l'origine
	Privé «DO»	2017-12-01	2007-12-18	4,75	1 723
	Privé «DP»	2010-07-02	2008-06-26	3,52	143
	Privé «DQ»	2013-01-04	2008-06-26	3,99	875
	Privé «DR»	2015-12-01	2008-06-26	4,31	2 125
	Privé «DS»	2018-06-01	2008-06-26	4,57	2 367
	Privé «DT»	2020-12-01	2008-06-26	4,74	2 455
	Privé «DU»	2023-12-01	2008-06-26	4,90	1 712
	Privé «DV»	2026-12-01	2008-06-26	4,97	789
	Privé «DW»	2011-05-10	2008-06-26	3,50	275
	Privé «DX»	2013-10-01	2008-06-26	3,99	109
	Privé «DY»	2018-05-17	2008-06-26	4,52	77
	Privé «DZ»	2011-08-05	2009-02-04	2,00	9 984
	Privé «EA»	2016-12-01	2009-02-04	3,91	16 111
	Privé «EB»	2017-12-01	2009-02-04	4,10	29 582
	Privé «EC»	2023-12-01	2009-02-04	4,95	3 832
	Privé «ED»	2012-02-06	2009-02-04	2,38	2 561
	Privé «EE»	2014-10-01	2009-02-04	3,25	1 879
	Privé «EF»	2010-07-09	2009-06-01	1,01	4 313
	Privé «EG»	2014-06-03	2009-06-01	2,92	23 031
	Privé «EH»	2017-12-01	2009-06-01	4,20	166 406
	Privé «EI»	2010-07-09	2009-06-01	1,06	1 110
	Privé «EJ»	2017-12-01	2009-06-01	4,23	3 087
					2 306 971
					2 307 071

Les frais d'exploitation

Les revenus d'exploitation de la Société proviennent principalement des frais de gestion afférents aux ouvrages qu'elle gère et finance.

En vertu de sa loi constituante, la Société doit s'autofinancer à même ses revenus d'exploitation, ce qui l'oblige à mettre en œuvre une organisation souple et efficace, de même qu'à gérer ses dépenses d'exploitation avec rigueur et prudence.

Le budget d'exploitation prévu de la Société est fixé à 20 000 $ pour l'exercice 2010-2011.

Évolution des effectifs et des dépenses d'exploitation

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Effectifs	0	1	2
Dépenses d'exploitation	0,03 M$	0,03 M$	0,02 M$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE

31 MARS 2010

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

La direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

L'administrateur de la Société,

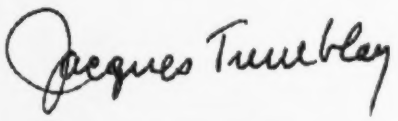

Jacques A. Tremblay

Québec, le 11 juin 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2010 et les états des résultats ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance FCA auditeur

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 11 juin 2010

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
PRODUITS		
Honoraires de gestion (note 3)	18	18
Produits financiers		
Gouvernement du Québec	109 580	120 595
Municipalités	10 586	11 923
Fonds d'amortissement	2 443	2 738
	122 627	135 274
CHARGES		
Frais de fonctionnement	20	29
Frais financiers (note 5)	122 607	135 245
	122 627	135 274

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN

AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 473	2 022
Débiteurs		
Gouvernement du Québec	41 372	44 493
Municipalités	3 116	3 757
Créances du gouvernement du Québec (note 6)	327 690	113 062
Créances des municipalités (note 6)	46 613	15 605
Frais payés d'avance	43	21
	421 307	178 960
Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 6)	1 764 065	2 091 657
Créances à long terme des municipalités (note 6)	84 417	134 757
Ouvrages réalisés et non facturés	4	230
Placement long terme - Fonds d'amortissement (note 7)	66 843	63 022
Autres éléments d'actifs	115	272
	2 336 751	2 468 898

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN

AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 5)	45 389	48 799
Emprunt temporaire (taux 0,45%)	100	310
Versements sur la dette à long terme (note 8)	374 303	128 204
	419 792	177 313
Charges à payer et frais courus des ouvrages réalisés	-	198
Dette à long terme (note 8)	1 916 576	2 290 987
Produits reportés	383	400
	2 336 751	2 468 898

ÉVENTUALITÉS (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ

Jacques Tremblay

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Activités d'exploitation		
Rentrée de fonds - honoraires de gestion	1	1
Rentrée de fonds - produits financiers	126 134	135 598
Sortie de fonds - intérêts versés	(125 620)	(134 874)
Sortie de fonds – autres frais financiers	(250)	(250)
Sortie de fonds - frais de fonctionnement	7	(11)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	272	464
Activités d'investissement		
Encaissement des créances à long terme	132 522	59 903
Encaissement - fonds d'amortissement	7 480	10 806
Acquisition de placement - fonds d'amortissement	(11 301)	(13 227)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	128 701	57 482
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme	197 947	74 786
Remboursement de la dette à long terme	(326 259)	(120 941)
Produit d'emprunt temporaire	3 950	33 550
Remboursement d'emprunt temporaire	(4 160)	(44 990)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(128 522)	(57 595)
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	451	351
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 022	1 671
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 473	2 022

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2010

1. IDENTIFICATION ET FINANCEMENT

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, est constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1). Elle est une Société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

La Société a réalisé des études et des travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout pour le compte des municipalités et facture le gouvernement du Québec et les municipalités pour leur financement.

En vertu d'une modification à la loi constitutive de la Société, entrée en vigueur le 1er mars 2007 (2006, chapitre 60), les affaires de la Société sont administrées par la personne que désigne le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

Le 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a fait l'annonce, lors du dépôt à l'Assemblée nationale du budget 2010-2011 des dépenses, de l'abolition de la Société, dont les fonctions seront intégrées au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

Produits reportés

La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux produits reportés ou, dans le cas contraire, un montant des produits reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux produits de l'exercice.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec, comprennent les charges effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Placement à long terme – Fonds d'amortissement

Les placements dans le fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût augmentés des rendements garantis confirmés par le gouvernement du Québec.

Autres éléments d'actif

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

3. HONORAIRES DE GESTION

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Honoraires facturés	1	1
Virement des produits reportés	17	17
	18	18

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

La valeur des salaires versés aux deux employés de la Société est présentée à titre de frais payés d'avance. Ces frais sont répartis sur les refinancements futurs de la Société.

5. FRAIS FINANCIERS

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Intérêts sur obligations et effets à payer	119 754	131 487
Amortissement de l'escompte de la dette à long terme	157	649
Frais de garantie d'emprunt	250	250
Intérêts sur emprunts temporaires	3	121
Intérêts sur fonds d'amortissement crédités aux municipalités	2 443	2 738
	122 607	135 245

La charge d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun, s'élève à 114 633 183 $ (2009 : 126 598 482 $). Au 31 mars 2010, les intérêts courus à payer relatifs à ces emprunts et inclus dans le poste charges à payer et frais courus, s'élevaient à 44 295 201 $ (2009 : 47 714 816 $).

Les frais de garantie d'emprunt, payables au ministère des Finances du Québec, sont inclus dans le poste charges à payer et frais courus.

6. CRÉANCES À LONG TERME

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Gouvernement du Québec	2 091 755	2 204 719
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(327 690)	(113 062)
	1 764 065	2 091 657
Municipalités	131 030	150 362
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(46 613)	(15 605)
	84 417	134 757

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants :

Études d'assainissement :	
Municipalités	5 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Études et travaux d'aqueduc et d'égout	10 ans
Travaux d'assainissement :	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt des obligations afférentes.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation, la portion échue de ses créances.

7. PLACEMENT LONG TERME - FONDS D'AMORTISSEMENT

La Société a constitué un fonds d'amortissement portant intérêt pour le remboursement de la dette à long terme, part des municipalités, à partir de leur remises périodiques de capital. Les actifs du fonds d'amortissement, déposés au ministère des Finances du Québec, ont généré un taux de rendement net moyen de 3,8280 % pour l'année terminée au 31 mars 2010 (2009 : 4,1803 %).

Un rendement net garanti de 3,956% sur l'encours moyen du placement du fonds d'amortissement a été accepté par la Société pour la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011.

L'avoir du fonds d'amortissement, au 31 mars 2010, se détaille comme suit:

	2010	2009
ACTIF	**(en milliers de dollars)**	
Encaisse	1	1
Intérêts courus à recevoir	1 143	1 075
Placement –Obligations	66 183	62 297
	67 327	63 373
PASSIF		
Contrat d'échange de taux d'intérêt	484	351
AVOIR DU FONDS	66 843	63 022

8. DETTE À LONG TERME

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Obligations et effets à payer (a)	2 290 879	2 419 191
Versements échéant en deçà d'un an	(374 303)	(128 204)
	1 916 576	2 290 987

Les versements futurs sur les obligations et effets à payer sont au 31 mars:

		2010	2009
		(en milliers de dollars)	
Années d'échéance			
2010		-	325 599
2011		609 269	604 181
2012		129 806	129 578
2013		59 733	59 496
2014		499 778	499 530
2015		372 724	-
		1 671 310	1 618 384
2016-2020	2015-2019	606 880	787 592
2021-2025	2020-2024	4 958	5 425
2026-2030	2025-2030	7 731	7 790
		2 290 879	2 419 191

a. Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 2 240 878 873 $ (2009 : 2 369 190 671 $) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

8. DETTE À LONG TERME (suite)

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt fixe contractuel des emprunts et des escomptes et frais d'émission qui s'y rattachent.

		2010	2009
		(en pourcentage)	
Années d'échéances		Moyenne pondérée	
2011-2015	2010-2014	5,36	5,46
2016-2020	2015-2019	4,48	5,06
2021-2025	2020-2024	4,94	4,93
2026-2030	2025-2030	5,10	5,10
		5,13	5,32

9. ÉVENTUALITÉS

En date de préparation des états financiers, les réclamations et actions en justice reliées à un dossier en cours totalisent 460 000 $ (2009 : 735 000 $). La Société conteste ce litige découlant de contrats d'exécution de travaux. Il est impossible d'évaluer le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ce litige sera facturé au gouvernement du Québec et à la municipalité concernée.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

11. RECLASSEMENT DE POSTES

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés pour les rendre comparables à la présentation adoptée en 2010.

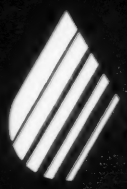

Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

800, rue du Square-Victoria, bureau 3.10
C. P. 386, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1J2

Téléphone : 514 873-7411
Télécopieur : 514 873-8257

Imprimé sur du Rolland Enviro 100 contenant
100 % de fibres recyclées postconsommation.